

rité des Canadiens ne peuvent faire face aux exigences de la loi nationale sur l'habitation, car elles dépassent largement celles qu'imposent les institutions de prêts traditionnelles. Pour répondre aux exigences de la loi nationale sur l'habitation, l'emprunteur en puissance serait tenu de gagner environ \$130 par semaine. Pour ces raisons, les personnes qui profitent le plus de cette loi sont celles dont les revenus sont les plus élevés.

Le professeur Murray a dit un jour à l'égard de l'habitation au Canada, que notre politique aboutirait au socialisme pour les riches et aux revenus personnels pour les pauvres. Dans son étude, il affirmait aussi que d'ici 1981, nous aurions besoin d'un million de nouvelles habitations. A cette époque, nous aurons aussi besoin d'un million d'habitations pour les personnes dont le revenu se situe entre \$3,000 et \$4,800 par année. Nous n'avons même pas effleuré le problème de l'habitation au Canada. L'an dernier a vu 166,000 nouvelles mises en chantier. Le million de nouvelles maisons qui vont être construites seront peut-être achetées par des particuliers dont le revenu dépasse la moyenne, mais il en faudra encore autant pour ceux qui n'ont pas les moyens de payer les prix actuels.

Le député d'Hamilton-Ouest a parlé des subventions importantes accordées aux universités pour leur permettre d'agrandir leurs édifices et autres aménagements. J'espère qu'il a signalé au ministre que nombre d'institutions de moindre importance ne décernant pas de diplôme, comme l'institut polytechnique Ryerson, et d'autres au pays ne sont pas admissibles aux avantages du programme qui relève de la loi nationale sur l'habitation. J'ai reçu une lettre de l'un des gouverneurs indiquant le programme de construction projeté de son institut qui compte à l'heure actuelle 4,000 étudiants; on s'attend à 10,000 d'ici dix ans. On peut se rendre compte des aménagements qu'il faudra pour loger ces étudiants dont la plupart viendront probablement d'Hamilton.

Dans sa déclaration du 3 mai, le ministre a indiqué les raisons de la réduction de 15 p. 100 des mises en chantier pour 1966. Il a dit, comme en fait foi la page 4617 du compte rendu de ce jour-là:

En réalité, je crois personnellement que les constructeurs marchands, qui construisent des habitations avec l'espoir de réaliser un bénéfice devraient intensifier leurs efforts, si nécessaire, en vue de trouver d'autres sources de fonds hypothécaires.

Il demande, semble-t-il, aux constructeurs de trouver d'autres sources de fonds hypothécaires pour construire des habitations pour les Canadiens. Je lui demande sans ambages où il pense qu'on puisse trouver ces fonds?

[M. Gilbert.]

L'honorable préopinant a dit que les compagnies d'assurance et de fiducie avaient épuisé leurs fonds disponibles parce qu'elles ont trouvé un domaine plus attrayant à un taux d'intérêt de 8 p. 100. Elles mettent ces fonds à la disposition de propriétaires de maisons de rapport et d'autres grands ensembles et font fi de la situation d'un grand nombre de Canadiens désireux de construire les maisons particulières dont ils ont besoin. Le ministre rendrait un service énorme au Canada s'il disait à ces constructeurs à qui ils peuvent s'adresser pour obtenir ces fonds sans avoir à satisfaire à un si grand nombre de dispositions rigoureuses.

Je ne saurais trop insister sur la nécessité d'établir un ministère des affaires urbaines et de l'habitation pour régler certains problèmes découlant des besoins en logement des canadiens, et pour agir à titre d'organe consultatif de coordination avec les autorités provinciales et municipales. Si l'on prend au sérieux ce qu'a dit le savant professeur dont j'ai parlé, concernant le nombre de maisons qu'il faudra à l'avenir, on se rend compte à quel point il est urgent de créer un ministère des affaires urbaines et de l'habitation. Le ministre du Travail se préoccupe peut-être d'autres problèmes suscités par d'autres services dont il est chargé, mais il faut que lui ou un autre ministre envisage comme il se doit ce problème urgent.

Deuxièmement, je veux parler en particulier des taux d'intérêts des prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation. A l'heure actuelle, le taux d'intérêt, pour les prêts ordinaires, s'établit entre 7 $\frac{3}{4}$  et 8 p. 100 et à 6 $\frac{3}{4}$  p. 100 pour ceux consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Nous aimerions que le gouvernement fixe ce taux d'intérêt.

Le député de Northumberland (M. Hees) a déclaré cet après-midi qu'il aimerait que le taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires pour l'habitation soit fixé à 6 p. 100. Nous aimerions qu'il soit entre 5 et 6 p. 100 et nous espérons que des mesures concrètes seront prises afin d'établir une structure d'intérêt générale pour l'habitation dans tout le Canada. Le fait que 65 p. 100 des prêts hypothécaires pour l'habitation proviennent des compagnies d'assurances et des sociétés de gestion tandis que seulement 35 p. 100 proviennent du gouvernement, indique que le gouvernement devrait formuler et mettre en œuvre une politique définie en ce qui a trait à l'habitation.

Cet après-midi, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron) a proposé d'utiliser une partie des fonds versés par les